

N° 3 - 2017

la lettre mensuelle

Adresse e. mail : mairie.la-chapelle-de-brain@wanadoo.fr



Commune de La Chapelle-de-Brain

Horaires

**MAIRIE
et
AGENCE POSTALE
COMMUNALE
LA CHAPELLE**

Lundi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)
Mardi 9h à 12h30 - 13h à 17h30
Mercredi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)
Jeudi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)
Vendredi 9h à 12h30 - 13h à 16h30
Tel : 02.99.70.20.03

**MAIRIE
et
AGENCE POSTALE
COMMUNALE
BRAIN-SUR-VILAINE**

Mardi 9h30 à 12h30
Tel : 02.99.70.20.12

Levée du courrier :

APC La Chapelle de Brain : 10h00
Boîte aux lettres Brain : 9h30
Boîte aux lettres La Chapelle : 10h00
Boulangerie Renac : 15H45
La Poste Langon : 16h00

Compte rendu réunion conseil municipal Vendredi 31 mars 2017

Horaires d'ouverture de la Médiathèque de La Chapelle de Brain

Mercredi	14h30 - 17h30
Jeudi	16h00 - 18h00
Vendredi	16h00 - 18h30
Samedi	10h00 - 12h30

Tél. 02.99.70.13.95

Prochaine réunion du Conseil Municipal
le Vendredi 19 Mai 2017
à 19h30

Compte rendu réunion conseil municipal du Vendredi 31 mars 2017

Présents : M. JULAUD Dominique, Maire, Mmes : BRIZAY Marie-Annick, BÉRARD Michèle, CERISIER Bénédicte, DRION Lucette, GRIMAUD Marie-Paule, HENRY Maryvonne, MM : CHEREL Victor, LIENARD Bruno, LOLLIVIER André, MAHE Pascal, MORISOT Yohann

Excusé(s) : MM : DEBRAY Pierre-Yves, POULAIN Yvonnick

Secrétaire : Mme HENRY Maryvonne

Approbation du compte de gestion du budget de la commune approuvé par Monsieur Jégou, Monsieur Fleury.

Trésoriers

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Considérant la régularité des écritures.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation de résultat 2016 - budget communal

Le résultat de la section de Fonctionnement présente en 2016 un excédent cumulé de 161 001.78 euros.

Il est proposé d'affecter ce résultat à la section d'Investissement pour 161 001.78 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'affectation de résultat tel qu'elle vient de lui être présentée. Cette affectation fera l'objet d'un titre d'Investissement sur le Budget communal 2017 au compte 1068 (Excédents de Fonctionnement capitalisés) pour 161 001.78 euros.

Vote du compte administratif 2016

Section de Fonctionnement :

	<u>Budget 2016</u>	<u>Réalisé</u>
DEPENSES	738 422 €	577 081.86 €
RECETTES	738 422 €	737 264.64 €

Section d'investissement :

	<u>Budget 2016</u>	<u>Réalisé</u>
DEPENSES	632 709 €	515 716.79 €
RECETTES	632 709 €	522 933.72 €

Budget communal 2017

Section de Fonctionnement :

DEPENSES	955 395 €
RECETTES	955 395 €

Section d'investissement :

DEPENSES	633 816 €
RECETTES	633 816 €

Classement d'une parcelle dans la voirie communale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la parcelle cadastrée AA 175 est devenue, de par son niveau d'entretien et son utilisation, assimilable à de la voirie communale d'utilité publique.

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer cette parcelle dans la voirie communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide le classement dans la voirie communale de la parcelle AA 175

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Vote des subventions communales 2017

Association LE LAC	500 €
VTT compétition	700 €
VTT loisirs	350 €
Association Branichapelloise	350 €
Association de chasse ACCA	200 €
Association l'Abbaye	80 €
ADAPEI	70 €
Handicap Services 35	70 €
Lutte contre le cancer - Eugène Marquis	70 €
SOS mucoviscidose	70 €
Association des Paralysés de France	70 €
Association Valentin Haüy (aveugles)	70 €
Association des Laryngectomisés	70 €
Association HETRE (soins palliatifs)	70 €
Alcool assistance (La Croix d'Or Pays de Redon)	70 €
France ADOT 35 (dons d'organes)	70 €
NAFSEP (sclérosés en plaques)	70 €
AFM (myopathie)	70 €
Rêves de clown	70 €

Divers (réserve budgétaire non affectée) : 4 910 €

Soit au total 8 000 euros - budget primitif,

Chapitre Fonctionnement, article 6574

Vote des taxes 2017

Pour l'année 2016, il avait été proposé de ne pas appliquer de hausse des taux des taxes locales.

Pour l'année 2017, il est proposé d'appliquer une hausse des taux de 2% :

Taxe habitation : 14.78 %

Taxe foncière bâti : 17.68 %

Taxe foncière non bâti : 54.79 %

Produit attendu pour l'année 2016 : 273 074 €

Le conseil après en avoir délibéré et à 7 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention :

- VALIDE l'augmentation des taux de 2% pour l'année 2017.

Achat briques et palis

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Rémi GOULOUD, domicilié à La Chapelle-de-Brain, Le Clos Roussel, propose de vendre à la commune un lot de briques et palis pour un montant de mille euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte d'acheter le lot de briques et palis à Monsieur Rémi Goulouand pour un montant de mille euros.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette acquisition.

Mise en place du dispositif "argent de poche"

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif "Argent de poche" au Conseil Municipal. Cette opération qui pourrait se dérouler pendant les vacances scolaires est réservée aux jeunes de La Chapelle-de-Brain qui ont entre 16 ans et 1 jour et 18 ans - 1 jour. Le jeune serait amené à travailler 3.5h / jour (avec une demi-heure de pause) et serait indemnisé 15 euros par jour travaillé soit 60 euros pour une semaine de 4 jours.

Cette opération permettrait aux jeunes d'avoir une 1ère expérience de travail, d'être impliqués dans la vie de la commune et de participer à l'amélioration de leur cadre de vie. Une régie d'avances doit être instituée pour pouvoir remettre en espèces la somme due aux jeunes participant à l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur la mise en place de l'opération "argent de poche" pour les jeunes de la commune de La Chapelle-de-Brain remplissant les conditions,
- décide la création d'une régie d'avances,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Bail avec la fédé

Monsieur le Maire invite les conseillers à prendre connaissance du projet de bail à intervenir entre la Commune de La Chapelle-de-Brain et la Fédé. Le projet de contrat de bail porte sur la location d'un local (ex bâtiment de la boulangerie) place de l'église au bourg de La Chapelle-de-Brain. Le présent bail est consenti moyennant un loyer annuel de 3 600 € H.T ou 4 320 € TTC soit 300 € H.T mensuels ou 360 euros TTC mensuels ; les loyers étant assujettis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Le loyer annuel ci-dessus fixé est susceptible d'être révisé annuellement dans les conditions prescrites par la loi. Le premier paiement est prévu le 01/04/2017.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet de bail présenté et mandate Monsieur le Maire pour le signer.

MAIRE DÉLÉGUÉ

Monsieur Yohann MORISOT, Maire Délégué, vous reçoit sur rendez-vous les soirs en semaine ou les samedis matins à la Mairie de Brain-sur-Vilaine.

Merci d'appeler le secrétariat de mairie pour prendre rendez-vous au 02 99 70 20 03.

URBANISME

Il est nécessaire chaque fois que l'on intervient, soit

- ***pour construire,***
- ***modifier une construction,***
- ***l'agrandir,***

de consulter la règle d'urbanisme en vigueur à la mairie afin d'obtenir l'autorisation obligatoire.

La Police de l'Urbanisme peut obliger le contrevenant à démolir son projet.

... INFORMATIONS DIVERSES...

LE PLAISIR D'Y VIVRE

La commune fait un effort sans précédent pour améliorer notre cadre de vie avec des créations et du fleurissement.

Afin d'accentuer cet embellissement nous recherchons des bulbes et autres plantations annuelles pour prolonger notre action, sans exploser un budget déjà conséquent.

Vous avez des narcisses trop épais, des fleurs en trop... rejoignez les donateurs qui se sont déjà manifestés.

Merci

La municipalité et le service technique



Le nickel dans l'eau du robinet sur les communes du SIE de Port de Roche.

Selon l'UFC Que Choisir et Ouest France, l'eau du robinet serait médiocre sur le SIE de Port de Roche. En cause, les teneurs en nickel trop élevées : 25% d'analyses non conformes entre février 2014 et août 2016, soit 2 analyses sur 8. C'est vrai si l'on ne regarde que cette courte période.

Ce qui n'est pas dit, c'est que seules 2 analyses non conformes ont été relevées sur ce paramètre depuis 2006, justement durant la période étudiée par UFC Que Choisir. Le taux de non-conformité sur 11 ans s'établit à seulement 4%, ce qui fait donc de l'eau distribuée par le syndicat une eau de bonne qualité.

Non-dit également, les 2 non-conformités apparaissent sur le 1^{er} litre d'eau prélevé alors que les analyses réalisées après avoir laissé l'eau couler sont toutes conformes et de loin. L'ARS confirme ainsi que le nickel retrouvé dans les analyses ne provient pas de l'eau distribuée par le syndicat dont 93% des conduites sont en matériaux plastiques (PVC, PEHD) mais du relargage des conduites privées après compteurs et des appareils de robinetterie sur lesquels le syndicat n'a aucune possibilité d'action.

« CLUB DE L'ABBAYE » BRAIN

Vous bricolez... C'est bien ! Vous jardinez... c'est bien !

Vous ne faites pas grand-chose... c'est vous qui voyez ! Mais que diriez-vous d'un après-midi chaque semaine pour vous changer les idées et faire autre chose... belote, tarots, scrabble... dans une ambiance sympathique de 14h à 18h le mercredi sans oublier la pause « goûter » et cela toute l'année. Dans une salle fraîche l'été, chauffée l'hiver avec parking devant. Nous faisons une sortie au printemps, une en automne, et quelques repas dans l'année, surtout celui de Noël.

Cela se passe au bord de l'eau à Brain dans la petite salle de l'Abbaye. Venez jeter un coup d'œil, cela n'engage à rien.

Le Président,
Jean Grelier



LE CLUB VTT LOISIR LA CHAPELLE DE BRAIN

La 22^{ème} randonnée « La Butte aux Rossignols » s'est déroulée avec succès le 2 avril 2017. Plus de 58 bénévoles, 1.003 participants (544 marcheurs et 459 vététistes), de superbes circuits, un temps parfait... une manifestation tiptop !

Un grand merci à vous, **bénévoles**, pour votre aide précieuse ;
à vous, **habitants**, qui avez fait la rando en marchant ou à VTT ;
à vous **élus**, qui nous soutenez matériellement et financièrement ;
ainsi qu'à vous, **propriétaires**, qui nous laissez passer sur vos terrains le jour J.

Nous vous rappelons que le 17 juin 2017 aura lieu, à Brain sur Vilaine, "La Soirée des Rossignols" : notre 2^{ème} randonnée pédestre nocturne.

Renseignements et réservations auprès de
Jean Marie PILLE :
06.28.95.65.94.



Merci, et à bientôt !

DÉCHETS PIQUANTS-COUPANTS

TROUVER Le point de collecte le plus proche de chez vous :

Allaire	19, rue de la Libération	En pharmacie
Avessac	3, place de l'Eglise	En pharmacie
Bains-sur-Oust	8, rue de la Poste	En pharmacie
Guémené-Penfao	33, rue de Beslé	En pharmacie
Beslé	38, rue du Général de Gaulle	En pharmacie
Langon	41, grande rue	En pharmacie
Pipriac	Les vallées du couchant	En déchèterie
Redon	12, rue des Etats	En pharmacie
Redon	17, rue Saint-Michel	En pharmacie
Redon	19, Grande rue	En pharmacie
Redon	Centre commercial Cap'Nord	En pharmacie
Rieux	14, rue des Trinitaires	En pharmace
Sixt-sur-Aff	route de Bruc-sur-Aff	En déchèterie



+ d'infos
02 99 72 54 92

COLLECTE D'AMIANTE **DU 15 MAI AU 03 JUIN 2017**

Conditions d'apport :

- Inscription obligatoire au 02 99 72 54 92
- Réservé aux particuliers
- 20 m² maxi (10 tôles – 300 kg)
- Apport dans des sacs fermés ou dans des bâches scotchées de type agricole
- Déchargement assuré par l'utilisateur



Infos et inscriptions
02 99 72 54 92

AMIANTE



ACCUEIL PONCTUEL DE DECHETS D'AMIANTE CIMENT LIEE EN DECHETERIE - OPERATION Mai 2017 INFORMATIONS PRATIQUES AUX USAGERS

L'amiante lié : qu'est-ce que c'est - Où la trouve-t-on chez soi ?

Essentiellement des matériaux de construction dans lesquels les fibres d'amiante sont intégrées à une matrice solide. Le risque de dispersion des fibres peut intervenir à l'occasion de travaux de perçage, sciage, casse, démolition ou lors de la manipulation de ces déchets. Sont concernés :

- des tuyaux, des canalisations,
- des éléments de bardage, des éléments de toiture sous forme de plaques ondulées, plaques supports de tuiles, ardoises.

Attention : ne sont pas concernés et donc refusés à la collecte : les plaques amiantées d'origine professionnelle ou collective, les déchets d'amiante friable (flocage) dont la dangerosité est nettement plus importante.

J'ai de l'amiante chez moi et je veux m'en débarrasser :

Il est recommandé de faire appel à des professionnels pour la manipulation de matériaux en amiante du fait de leur caractère cancérigène. Ce sont les fibres susceptibles de s'échapper qui, si elles sont inspirées peuvent être à l'origine d'inflammation du système respiratoire notamment de la plèvre pouvant aller jusqu'à un cancer. Il n'existe pas de seuil. Une seule fibre peut déclencher une pathologie.

En cas de retrait d'amiante par vos soins, il faut veiller à respecter les règles suivantes :

- **se protéger** avec :
 - une combinaison jetable
 - un masque équipé d'un filtre du type FFP3 (masque jetable)
 - * Ils doivent ensuite être jetés dans des sacs homologués à l'issue de chaque manipulation.
- **d'éviter l'émission de poussières** par :
 - le démontage des fixations si possibles,
 - l'utilisation d'outils manuels ou à vitesse lente,
 - la manipulation avec précaution (jeter les éléments au sol risque de les briser et d'émettre des poussières),
 - l'humidification (avec de l'eau savonneuse si possible) locale des matériaux amiantés (si pas d'installation électrique à proximité),
 - le nettoyage de la zone polluée à l'aide d'un aspirateur à filtration absolue (pas de balai qui remet les poussières et fibres en suspension),
 - le stockage et le conditionnement des déchets issus des travaux et des équipements dans une bâche fermée avec de l'adhésif avant tout transport.
- **et protéger les autres** en les tenant à distance des travaux.

Désengagement de la collectivité : vous avez été informé des risques potentiels liés à la manipulation d'amiante liée. En aucun cas la collectivité ne pourra être tenue pour responsable de tout problème de santé vous touchant ayant un lien avec l'amiante.

Informations pratiques :

- **Quelle quantité ?**
Au maximum vous pouvez apporter 20m² soit environ 10 plaques de 2m² ou équivalent canalisations comprises. Aucun surplus ne sera accepté.

• Quel conditionnement ?

Il est impératif que vos déchets d'amiante liée soient soigneusement emballés avec de la bâche agricole et bien ficelés avec de l'adhésif avant même de quitter votre domicile.

• Quelles déchèteries ?

- déchèterie de Sainte Marie : accès par l'entrée de la déchèterie et se présenter à l'agent d'accueil.
- déchèterie de Géméné-Penfao : accès par le portail donnant directement sur le bas de quai (un affichage spécifique sera présent sur site).

• Un dépôt sur RDV ?

Afin de gérer au mieux cette prestation vous êtes invité à vous présenter sur le site à un horaire validé en amont. Le temps de contrôle et de manipulation est estimé à 10-15 minutes.

Sainte Marie : Semaine 20 du 15 au 20 mai 2017

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : selon certains horaires qui seront indiqués lors de l'inscription.

Géméné-Penfao : Semaine 22 du 29 mai au 03 juin 2017

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : selon certains horaires qui seront indiqués lors de l'inscription.

• Quel contrôle ?

A votre arrivée sur site, un agent habilité vérifiera 1) votre identité ainsi que votre justificatif de domicile, 2) la conformité de votre dépôt avec votre engagement et 3) vous orientera pour le dépôt.

• La manipulation

L'agent en place n'est pas autorisé à manipuler les déchets pour des questions de prévention, il vous appartient de venir avec le nombre de personnes nécessaires au déchargement de vos déchets d'amiante liée.

• Le coût de la prestation

La prestation est gratuite pour le particulier. Elle sera supportée par la collectivité. Les déchets d'amiante nécessitent une prise en charge particulière, adaptée et donc coûteuse : les déchets d'amiante sont isolés dès la collecte, transportés séparément et enfouis dans des unités de stockage spécifiques et précisément identifiées.

Références réglementaires :

circulaire n°97-15 du 9 janvier 1997 (élimination déchets d'amiante liés)

décret n°2002-540 du 18 avril 2002 (classification des déchets d'amiante comme déchets dangereux)

décret n°2012-639 du 4 mai 2012 (risques d'exposition à l'amiante)

L'ESSENTIEL POUR LE DEPOT - PENSER A :

- 1 – apporter un justificatif de domicile et une pièce d'identité**
- 2 – bien emballer (fermer avec un adhésif) l'amiante dans une bâche agricole**
- 3 – venir avec la main d'œuvre nécessaire pour le déchargement**



Le Petit Journal de l'École - Avril 2017

Comme chaque année, pour fêter Noël, les enfants ont participé à la "célébration de Noël" qui cette année avait lieu à l'église de la Chapelle de Brain organisée par le père René LAILLE.

Le 9 décembre, l'ensemble des classes du RPI et leurs familles se sont retrouvés à la salle Espace Loisirs le temps d'une soirée pour participer à un spectacle de magie et accueillir le Père Noël.

Ce début d'année a été innovant pour l'AEPEC : Organisation d'une tartiflette le 4 mars pour un peu plus de 100 convives, entièrement réalisée par les petites mains des bénévoles qui ont épluché 50 kg de pommes de terre gracieusement offertes à l'école.

Un Trail a aussi été organisé le 25 mars par le bureau de l'école de la Chapelle : le Trail des Mines d'Or. 140 coureurs (dont certains ont fait près de 80kms pour venir) ont parcouru les chemins de la commune. Parmi tous ces coureurs, 11 enfants ont participé au mini Trail. La bonne humeur et le soleil étaient au rendez-vous. Un grand merci aux bénévoles et aux participants de ces nouvelles activités proposées l'AEPEC.

Enfin, point d'orgue du projet pédagogique mené par le RPI pour cette année scolaire, la représentation cirque faite par les enfants a eu lieu le 7 avril. Les enfants se sont produits sous un vrai chapiteau installé à St Just devant leurs familles. 4 heures de spectacle et presque 700 spectateurs, où les jongleurs, funambules, acrobates et artistes de tout âge ont récolté des tonnerres d'applaudissements.

Prochain rendez-vous pour les élèves du RPI : le 2 mai pour le carnaval à St Just.

Prochain rendez-vous de l'AEPEC : le 11 juin pour la Kermesse et son repas d'anguilles.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver vos repas auprès des commerçants locaux, de l'école ou des parents d'élèves. (Attention : Quantités limitées !! N'attendez pas la dernière minute)

Si vous souhaitez être bénévole ce jour-là et nous aider dans la bonne humeur, pour tous renseignements et réservations, contactez-nous au 06.75.00.32.57

LA CHAPELLE DE BRAIN



ANGUILLES GRILLÉES

<i>Menu Adulte</i>
<i>15 €</i>
<i>Apéro</i>
<i>Melon</i>
<i>Anguilles grillées</i>
<i>Fromage / Dessert</i>
<i>Café</i>

<i>Menu Adulte</i>
<i>12 €</i>
<i>Apéro</i>
<i>Melon</i>
<i>Poulet mariné</i>
<i>Fromage / Dessert</i>
<i>Café</i>

<i>Menu Enfant</i>
<i>6,5 €</i>
<i>Melon</i>
<i>Poulet mariné</i>
<i>Glace</i>

Sur réservation uniquement - Date limite le 01 juin

Tickets en vente auprès de :

- Bar L'Espérance - La Chapelle de Brain
- L'Épicerie Lila - La Chapelle de Brain
- L'École de La Chapelle de Brain
- Le Bistrot - Brain sur Vilaine

Renseignements auprès du 06.75.00.32.57

organisée par l'association des parents d'élèves de La Chapelle de Brain

